

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-438-1933 16/05/1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

le gendarme Ackermann (Gustave), du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis, a été chargé des fonctions de commissaire de police de la ville de Djibouti pour compter du 16 mai 1933, en remplacement de l'adjudant-chef Coupa. Le gendarme Ackermann assurera la direction effective des services de la police de la ville de Djibouti. Le gendarme Ackermann touchera les indemnités prévues pour ces fonctions. Avant d'entrer en fonctions, le gendarme Ackermann prêtera le serment prescrit par la loi.